



**Avis présenté par  
Le conseil de quartier de St-Jean-Baptiste**

**À propos de la consultation publique**

**Projet de modification des limites de  
territoire des conseils de quartier et de  
révision des mécanismes de participation  
citoyenne**

Octobre 2011

**Le conseil de quartier de St-Jean-Baptiste  
399, rue Saint-Joseph Est  
Québec (Québec) G1K 8E2  
418 641-6001**

## **Présentation du conseil de quartier**

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Par ses mandats de consultations publiques, il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Il recueille les opinions des gens qui habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et de la Ville de Québec répondent davantage aux besoins du quartier. Il constitue un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image. Le conseil se donne également un plan d'action pour poser des gestes et mener des projets dans le but d'améliorer la qualité de vie du quartier.

### **Résolution du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste :**

S'appuyant sur le pouvoir d'initiative consacré au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 36.1 de la Charte de la Ville, le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste transmet au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou ses réflexions et observations sur la décision prise par la Ville, le 4 juillet dernier, de procéder à la modification de l'assise territoriale des conseils de quartier, à la modification de sa Politique de consultation publique et à la modification du mode de fonctionnement des conseils de quartier accompagnées de la résolution d'approbation de ses administrateurs.

Ce dépôt doit être considéré comme ayant été fait en marge et en dehors du cadre des séances dites de « consultation publique »<sup>1</sup> menées par le conseiller municipal, M. Sylvain Légaré, du 21 septembre au 16 octobre 2011, en raison de notre volonté ferme de collaborer à cet exercice en amont du projet et non en nous prononçant sur une proposition sans alternatives et sans avoir participé au préalable à l'identification des points qui posent des difficultés.

Copie conforme de cet avis sera transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, monsieur Laurent Lessard, ainsi qu'à madame Agnès Maltais, porte-parole de l'opposition pour la Capitale-Nationale.

La résolution a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée publique du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste tenue le mercredi 19 octobre 2011.

---

<sup>1</sup> Le présent avis explique pourquoi, à notre avis, l'exercice réalisé par la Ville de Québec du 27 septembre au 13 octobre n'était pas une consultation publique, mais une série de séances d'information.

## Introduction

Pourquoi le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste ne dépose pas un mémoire au Service des communications qui est chargé d'administrer la consultation publique? Parce que la consultation publique menée par la Ville de Québec sur un sujet qui touche aussi directement les conseils de quartier ne saurait être faite sans avoir au préalable procédé aux trois étapes suivantes avec des représentants des dits conseils :

1. identifier les problématiques communes aux conseils de quartier,
2. identifier des solutions (plusieurs solutions) potentielles pouvant résoudre ces problématiques,
3. soupeser les avantages et les inconvénients de chacune des solutions proposées du point de vue des conseils de quartier.

La consultation publique devrait donc avoir pour objectif de permettre à la population en général de s'exprimer sur les solutions proposées, de les soupeser et de faire ressortir les avantages et inconvénients de celles-ci du point de vue des citoyens. Finalement, une fois les consultations achevées, les conseils de quartier devraient avoir la possibilité de discuter avec la Ville de la ou des solutions à implanter pour régler chacun des problèmes identifiés en 1. Il devrait aussi y avoir un suivi de l'implantation des solutions retenues pour en évaluer les impacts à court et à moyen terme.

Selon nous, une consultation publique portant sur les conseils de quartier qui ne suivrait pas cette démarche est nécessairement vouée à l'échec et pourrait être responsable de plus de mal que de bien. C'est la raison pour laquelle nous invitons la Ville de Québec à considérer la consultation publique des dernières semaines pour ce qu'elle est : un coup d'épée dans l'eau. Il est encore temps de mettre les conseils de quartier dans le coup et d'entreprendre un dialogue positif afin de mener à bien cette consultation et d'en tirer le meilleur parti possible.

## Commentaires sur les propositions de modifications en vue de simplifier le fonctionnement des conseils de quartier

Nous allons prendre quelques lignes pour commenter les propositions visant à faciliter et augmenter la participation des citoyens aux conseils de quartier. Il importe cependant de prendre note que ces commentaires ne sont pas nécessairement des opinions fermes et que notre conseil peut avoir des vues divergentes des autres conseils sur ces questions. Il est donc d'autant plus important qu'une consultation des conseils de quartier, et non du public, s'ensuive afin de trouver des solutions optimales.

Modifier la composition des conseils de quartier en ajoutant la possibilité de nommer jusqu'à trois personnes sur le conseil d'administration en plus des quatre postes hommes et quatre postes femmes

Le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste estime que cette solution n'est pas nécessairement intéressante pour assurer une composition égalitaire des conseils. En effet, l'équilibre hommes-femmes pourrait être débalancé si les trois postes supplémentaires étaient comblés par des personnes du même sexe et qu'il y ait des vacances dans les postes du sexe opposé. On pourrait avoir, par exemple, quatre hommes occupant des postes réservés à des hommes, aucune femme et trois hommes nommés, ce qui porterait leur nombre à sept. Le quorum serait ainsi atteint, mais le conseil n'atteindrait plus ses objectifs de représenter autant les hommes que les femmes. Cette perte nous paraît trop grande pour le gain anticipé.

Prenons l'exemple du conseil de quartier du Vieux-Limoilou qui compte plusieurs bénévoles membres de comités ad hoc. Ce conseil a su mobiliser plusieurs personnes qui n'ont pas un poste d'administrateur. Tous les conseils peuvent en faire autant. Les modifications à la composition ne semblent donc pas urgentes.

Simplifier la procédure d'élection des membres du conseil d'administration en proposant les candidatures séance tenante lors de l'assemblée générale

Le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste considère que le processus d'élections générales actuel est satisfaisant pour combler tous les sièges. Il présente, par ailleurs l'avantage de fournir des candidatures de gens motivés, prêts à faire les démarches nécessaires pour obtenir les signatures de voisins, amis, parents habitant le quartier. Cette démarche est déjà un premier pas vers le réseautage et une ouverture à la discussion sur les sujets qui touchent les gens du quartier. Par contre, il pourrait être intéressant, si le nombre de candidatures était insuffisant pour combler tous les postes, d'accepter des candidatures séance tenante. Cette formule hybride pourrait aider certains conseils de quartier à obtenir son quota de membres.

Assurer une stabilité et une mémoire administrative de l'organisme en alternant l'échéance des mandats des administrateurs

Il peut s'agir d'une proposition intéressante pour assurer la stabilité.

**Commentaires sur la proposition de modification  
du territoire des conseils de quartier faite par la Ville**

Cette proposition de modification nous paraît tout à fait inadéquate. En ajustant les limites des conseils de quartier aux limites des districts électoraux, il y a un risque trop grand de perdre beaucoup plus que ce qui est annoncé dans les avantages (potentiels) de la proposition. En effet, la création des conseils de quartier relève d'une logique de compréhension des enjeux touchant une unité territoriale par des citoyens. Cette compréhension doit nécessairement porter sur quelque chose de concret, de connu et de vécu de manière intime par les gens. C'est dans la notion de quartier que l'on retrouve cette compétence propre aux personnes qui l'habitent. Nulle part ailleurs.

Oser prétendre que la notion de district peut avoir un effet mobilisateur sur les citoyens alors que ceux-ci n'en connaissent même pas les limites n'est pas seulement une erreur, mais plutôt une voie expresse vers la démobilitation des citoyens. Ainsi, nous craignons que, au lieu de bâtir un lien plus étroit entre les élus municipaux et les citoyens, ces derniers se désintéressent des conseils de quartier car trop peu de points débattus dans les conseils de district les concernent. Nous craignons aussi que, au lieu d'assurer un suivi efficace des dossiers et de bien informer les élus, les membres des conseils de quartier ne prennent position sur des enjeux qu'ils ne comprennent à peu près pas, sur des secteurs qu'ils ne connaissent pas du tout et qu'ainsi, ils égarent les élus au lieu de les éclairer. Nous craignons, dans un troisième temps, qu'au lieu d'assurer une plus grande cohérence dans l'aménagement du territoire des quartiers, les conseils de district ne servent de lieu pour répéter les sempiternelles guerres de clocher et en viennent à neutraliser les actions du conseil car les résidents de chaque secteur chercheront à obtenir autant que leur voisin dans un même district. Finalement, le seul point qui semble positif est d'assurer la meilleure gestion des dossiers touchant de grands territoires. La question que nous nous posons cependant est la suivante : peut-on considérer un district comme un « grand » territoire?

Le quartier a un sens pour les gens qui l'habitent. Ils en connaissent les limites. Ils savent quelles activités s'y déroulent. Se priver de leurs compétences propres à ce territoire serait à n'en point douter une grande perte pour les élus. Plutôt que de travestir les conseils de quartier en conseils de district, nous estimons qu'il serait beaucoup plus profitable de calquer les limites des districts électoraux sur les limites des conseils de quartier. En prenant l'exemple de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, il serait possible de conserver intacts les neuf conseils de quartier dans cinq districts électoraux en assurant une répartition à peu près équitable de la superficie et de la population. La refonte des districts électoraux pourrait fort bien, selon nous, suivre les limites des conseils de quartier, ce qui viendrait résorber les problématiques liées aux conseils de quartier qui ont un territoire partagé entre plusieurs conseillers municipaux. Il n'est donc pas nécessaire de modifier le territoire des conseils de quartier pour rapprocher les citoyens des élus.

### **Commentaires sur les propositions de modifications en vue d'améliorer la politique de consultation publique**

Comme ce point ne touche pas directement les conseils de quartier, nous n'avons pas jugé utile de nous prononcer sur celui-ci. Par contre, si la Ville décide d'aller de l'avant avec une authentique consultation des conseils de quartier en bonne et due forme et qu'elle souhaite que nous débattions de ces propositions, il nous fera plaisir de le faire.

## **En guise de conclusion**

Le travail accompli par la Ville jusqu'à maintenant eu égard au fonctionnement et aux limites territoriales des conseils de quartier nous paraît être un premier pas vers des améliorations qui pourraient effectivement être implantées. Il n'en tient qu'à la Ville de faire le nécessaire dès maintenant pour arriver à des solutions optimales en impliquant les conseils de quartier dans le processus. Il ne saurait être question, pour nous, de nous prêter à un autre exercice de relations publiques qui nous serre dans le temps. Compte tenu des agendas chargés des administrateurs et administratrices des conseils de quartier et de l'importance des enjeux dont nous avons à débattre dans nos conseils respectifs, une consultation publique dans laquelle on entendra tout et son contraire ne sera que pure perte de temps. Ne poursuivez pas la démarche actuelle de consultation publique qui prend une forme improductive. Donnez-nous plutôt le mandat de travailler de concert avec la Ville et vous recevrez un appui indéfectible de notre part pour améliorer les choses.

Avis du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste  
Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et  
de révision des mécanismes de participation citoyenne

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER**

MM.	Louis Dumoulin	Président
	Simon Domingue	Vice-président
	Willem Fortin	Trésorier
	Donald Rodrigue	Secrétaire
M <sup>mes</sup>	Josée Lalande	Administratrice
	Jennifer Lavoie	Administratrice
M.	Mathieu Néron	Administrateur
M <sup>me</sup>	Véronique Vallée	Administratrice

## **MEMBRES NON VOTANTS**

M <sup>mes</sup>	Chantal Gilbert	Conseillère, district électoral des Faubourgs
	Anne Guérette	Conseillère, district électoral du Vieux-Québec-Montcalm

## **PERSONNE-RESSOURCE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU**

M<sup>me</sup> Ginette Bergevin, conseillère en consultations publiques et secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière